

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du 12 juillet 2018

DATE DE CONVOCATION : 04.07.2018	L'an deux mille dix-huit, Le douze juillet à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 04.07.2018	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Henri BREHINIER, 1 ^{er} adjoint au Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE 15	Etaient Présents : ALLET Louis, CADE Jean-Claude, DAUNAY Loïc, GUILLOTIN Sylvie, LA DROITTE Paul, LEBORGNE Régine, LETORT Bernard, MENIER Mireille, NEUTE Françoise et ROBISSOUT Josiane.
PRÉSENTS 11	
VOTANTS 12	Excusés : BOUAN Chantal, BROCHARD Gwénaëlle, COLLET Céline, RIGOLÉ Claude (procuration à BREHINIER Henri). Secrétaire de séance : Paul LA DROITTE

En l'absence de M. le Maire, Henri BREHINIER, 1^{er} adjoint préside la séance de Conseil Municipal.

Procès-verbal réunion du 1^{er} juin 2018

Approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des réunions Dinan Agglomération

- Le 25 juin 2018, une réunion sur le pacte fiscal a précédé le conseil communautaire. L'approbation du texte est reporté au mois de septembre avec pour principe une égalité entre communes.
- Le 4 juillet 2018 s'est tenue une réunion d'une journée sur le PLUi. Celle-ci a donné lieu à un retour des représentants de l'Etat sur les premières moutures. Le Conseil de développement a lui aussi donné son avis.
- Une réunion CIAS sur le service d'aide à la personne a eu lieu. Le Service de Plancoët se retrouve isolé et en difficulté. Un projet de fusion de 3 services a été envisagé entre Beaussais, CIAS Plancoët et Association ADS Côte d'Emeraude. La forme de cette fusion serait associative. Le personnel devrait rester sur son secteur d'intervention.
- Réunion sur la Loi Littoral le 11 juillet 2018 : des exemples de communes du territoire ont été donnés. St Lormel n'est pas trop impacté car la réglementation appliquée sur notre commune est déjà très restrictive. Hormis les zones urbaines, aucune nouvelle construction mis à part des extensions ne sera possible.
Une présentation de la loi ELAN qui a pour but d'assouplir la loi Littoral a été faite. La mouture définitive de cette loi ne sera pas finalisée avant octobre/novembre 2018.

Compte rendu des commissions communales

Commission communication

Présentation du véhicule du Rallye EUROP RAID avec le marquage du logo de la commune lors de l'activité TAP aux enfants de l'école.

Commission Vie scolaire

Clap de fin des Tap : organisation d'un moment convivial pour la fin des TAP.

Kermesse du RPI St Lormel Créhen : très bon déroulement sous le soleil.

Préparation rentrée 2018/2019 : une réorganisation des espaces, des améliorations diverses, et petits travaux sont en cours.

Les prévisions d'effectif sont les suivants : 82 enfants dont 47 à St Lormel puis 4 qui arriveront en cours d'année.

La rentrée scolaire aura lieu le 3 septembre avec un retour à la semaine de 4 jours.

Commission des bâtiments communaux du 11 juillet 2018

Un projet de travaux dans le Bar Le Cormoran a été présenté.

Suite à de nouvelles activités liées à la Française des Jeux, le gérant souhaite créer de nouveaux espaces et déplacer les WC existants. Il souhaite réaliser une ouverture dans un mur du bâtiment pour installer de nouveaux WC. Le projet paraît réalisable. L'avis de la commission est plutôt favorable. Les travaux seront pris en charge par le gérant du Cormoran. La Mairie conservera un droit de regard sur la réalisation des travaux. Le conseil municipal donne un avis favorable.

Réunion du 27 juin pour la préparation du repas des aînés

Il a été vu les projets de décorations, le menu, l'animation et des précisions sur les modalités d'invitations.

Equipement multisports

Lors du conseil municipal du 27 avril 2018, il a été décidé de lancer une procédure adaptée pour la fourniture et la pose d'un équipement multisports en lieu et place du terrain de tennis.

Une consultation a été lancée le 6 juin 2018.

Cinq fournisseurs ont répondu à savoir :

- SDU, AGORESPACE, RECRE'ACTION, CAMMA SPORTS et SPORT et NATURE.

La date limite de remise des plis a été fixée au 2 juillet à 12h.

La commission appel d'offres - marché à procédure adaptée a procédé à l'ouverture des plis le 3 juillet à 10h puis s'est de nouveau réunie le 11 juillet à 10h.

Il est présenté à l'ensemble des conseillers les caractéristiques de l'équipement.

Pour information, l'entreprise Sport et Nature présente des équipements multisports sur les communes de : Brusvily, Pleslin Trigavou et Quevert.

L'entreprise Agospace a installé un équipement à St Jacut de la Mer, l'entreprise SDU à Trémourel et la société Camma Sports à St Carné.

Henri BREHINIER invite les conseillers à s'exprimer sur ce projet.

Plusieurs conseillers estiment dommage de réaliser ce plateau sur le terrain de tennis qui supprimerait cette activité accessible sur la commune.

Plusieurs questions se posent sur l'entretien du revêtement et son coût.

Le conseil municipal prend acte mais demande à reporter sa décision afin de revoir le marché notamment au sujet du revêtement choisi et des entretiens à effectuer selon leur nature.

Renouvellement ligne de trésorerie

Nous avons reçu un courrier de la Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor nous avisant de la date d'échéance au 5 juillet 2018 du contrat d'ouverture de crédit « ligne de trésorerie » d'un montant de 50 000 € aux conditions suivantes : EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 1.50 %, commission d'engagement : 0.25 % du montant de la ligne.

Un nouveau contrat pour un même montant de 50 000 € est proposé à la date du 26 juin 2018 aux conditions suivantes : EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 1.20 %, commission d'engagement : 0.25 % du montant de la ligne.

Henri BREHINIER invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide de procéder au renouvellement du contrat de crédit dit « ligne de trésorerie » d'un montant de 50 000€.**
- **accepte les conditions suivantes : EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 1.20 %, commission d'engagement : 0.25 % du montant de la ligne.**
autorise le Maire à signer le contrat avec le Crédit Agricole des Côtes d'Armor

Tarifs cantine scolaire et garderie

Révision des tarifs de la cantine scolaire

Il est proposé de réviser les tarifs communaux de la cantine pour application dès la rentrée scolaire 2018.

Le bilan démontre un déficit de 17 378.64 € pour l'année 2017 (pour rappel, déficit de 15 006.24 € pour 2016).

Notre prix de vente du repas est de 3 € pour les enfants et 4.30 € pour les adultes.

Le prix d'achat du repas auprès de la société Convivio est de 3,07 € par enfant et 3.79 € par adulte.

Il passera à 3.11 € par enfant et 3.85 € par adulte dès la rentrée scolaire 2018-2019.

Il est présenté aux conseillers un comparatif du prix du repas par rapport aux communes voisines.

Il est proposé de maintenir les tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de maintenir les tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2018/2019.**

Révision des tarifs de la garderie

Le bilan de l'année 2017 est présenté. Il comprend un déficit du service périscolaire de 13 294.52 € au lieu de 10 403.10 € en 2016.

Il convient de préciser que seul un acompte des subventions de la CAF au titre de l'exercice 2017 a été versé. La subvention dans le cadre du contrat enfance jeunesse est également attendue.

A priori, selon les estimations, le déficit devrait être légèrement supérieur à celui de l'année dernière.

Un comparatif avec les services de garderie des communes voisines est présenté aux conseillers.

Les tarifs appliqués sont les suivants :

Matin

Arrivée avant 8h : 1.50 €/ enfant

Arrivée après 8h : 1.10 €/ enfant

Soir

Départ avant 17h30 : 1.50 €/enfant

Départ après 17h30 : 2.00 € / enfant

Henri BREHINIER invite les conseillers à donner leur avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de maintenir à l'unanimité les tarifs de la garderie pour l'année 2018-2019.**

Travaux Eclairage Public camping

Le Syndicat départemental d'Energie nous a transmis une étude de rénovation d'un foyer au camping qui présente un état vétuste. Le devis correspondant à ces travaux est de 490 € HT avec une participation de la commune à hauteur de 294 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le projet d'éclairage public au camping les chênes présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 490 € soit une participation financière de la commune à hauteur de 294 €.**

Ressources humaines : modification du RIFSEEP

Le conseil municipal a délibéré le 27 avril 2018 pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire appelé RIFSEEP.

Par mail de la préfecture des Côtes d'Armor du 18 juin, le bureau du contrôle de légalité attire l'attention sur un article de la délibération concernant le versement du régime indemnitaire en cas de maladie grave (congé grave maladie, longue maladie ou longue durée).

Il précise que : le I-1° de l'article 1 du décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés dispose toutefois que « Le bénéfice des primes et indemnités

versées aux fonctionnaires relevant de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, aux magistrats de l'ordre judiciaire et, le cas échéant, aux agents non titulaires relevant du décret du 17 janvier 1986 susvisé est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement en cas de congés pris en application des 1°, 2° et 5° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 ».

Or, ces dispositions ne s'appliquent pas aux congés de grave maladie, longue maladie et longue durée, prévus respectivement aux 3° et 4° du même article 34. En vertu du principe de parité avec la fonction publique d'État, la délibération du 12 avril 2018 s'avère ainsi entachée d'illégalité.

Les services de la préfecture nous informe de la fragilité juridique de notre acte qui serait susceptible d'être annulé par le juge administratif en cas de recours contentieux.

Il est donc demandé au conseil de modifier l'article 2 de la délibération 30.2018 du 27 avril 2018 par le suivant :

MODULATION DE L'IFSE DU FAIT DES ABSENCES

En l'absence de dispositions réglementaires, un agent ne peut pas prétendre au versement de son régime indemnitaire pendant sa période de congés pour indisponibilité physique. Il convient de délibérer sur les modalités de versement de l'IFSE :

- *En cas de congé maladie ordinaire, de congé pour maladie professionnelle ou accident de service/accident du travail :*
 - *L'IFSE est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement.*
- *En cas de congé de longue maladie, congé de longue durée, congé de grave maladie*
 - *L'IFSE est suspendu totalement.**

**Lorsque le fonctionnaire est placé en congé de longue maladie ou de maladie de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé antérieurement accordé au titre de la maladie ordinaire ou d'un congé pour accident du travail ou maladie professionnelle, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant ce 1er congé de maladie lui demeurent acquises.*

- *En cas de congés annuels, de congés de maternité ou pour adoption, et de congé paternité, l'IFSE est maintenu intégralement.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de modifier l'article 2 de la délibération 30.2018 du 27 avril 2018 sur la mise en place du RIFSEEP comme indiqué ci-dessus.**

Contrat groupe assurance statutaire

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor nous informe que la date d'échéance du contrat groupe assurance statutaire est fixée le 31 décembre 2019.

La prochaine consultation de mise en concurrence concernant un lot unique sur la mutualisation des risques pour les collectivités de moins de 31 agents dont nous faisons partie est en préparation afin de nous proposer un contrat « tous risques » à des conditions tarifaires et contractuelles optimales. Pour pouvoir participer à cette mise en concurrence, il convient de délibérer afin de mandater le centre de gestion pour la procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement des articles 25,33,67,68 et 78 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour le contrat groupe d'assurance statutaire que le cdg 22 va engager en 2019, conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.**
- **Et prend acte que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par la centre de gestion à compter du 01/01/2020.**

Informations diverses

- Réunion à Pluduno au sujet de la répartition de l'enveloppe de 5 000 € pour les associations du territoire de Plancoët

Une réunion des communes du secteur de Plancoët s'est tenue le 27 juin à Pluduno au sujet de la répartition d'une enveloppe de 5 000 € mise à disposition par Dinan Agglomération pour des associations.

Il a été décidé d'attribuer 3 000 € au forum des associations du secteur Plancoët et 2 000 € au comice agricole.

- Avis Commerce ambulant

Mr Sycinski Emerik, patron pêcheur domicilié à Notre Dame du Guildo, fait la demande de vendre sa propre pêche sur le parking de l'église (mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h30 à 13h).

Henri BREHINIER demande l'avis du conseil. Le conseil est favorable avec les mêmes obligations que les autres commerces ambulants (redevance pour occupation du domaine public) avec une demande de renseignements complémentaires.

- Topo guide

Un topo guide de randonnées pédestres élaboré par Dinan Agglomération est en vente dans les bureaux d'information touristique de l'office de tourisme Dinan Cap Fréhel.

- Travaux voirie

Les travaux de voirie à la Maison Neuve, au Clos Colin, à l'hôtel Malard, à la Duchais et à la Bonne église sont aujourd'hui terminés et biens réalisés.

- Inondations du 9 juin

Bernard LETORT remarque qu'au vu des intempéries du 9 juin, le curage des douves aurait dû être réalisé en priorité. Il préconise plusieurs interventions. Il remercie les sinistrés pour leur vigilance et leur action.

Henri BREHINIER lui répond que ce phénomène est exceptionnel et non prévisible et que l'entretien est programmé au cours du mois de juillet. Il ajoute que les entreprises ne sont pas toujours disponibles pour répondre dans les meilleurs délais.

À cette occasion, Henri BREHINIER adresse des remerciements aux agriculteurs ayant apportés leur aide lors de ces inondations exceptionnelles. Cependant, il est également demandé aux agriculteurs d'être vigilants au respect de l'entretien de ces douves au cours de leur activité.

Henri BREHINIER ajoute qu'il est prêt à se rendre sur place pour étudier les différents points sensibles qui posent problème. Il demande à ce que les élus fassent remonter en mairie des informations sur les différents endroits à entretenir.

Il est préconisé la plantation de haies bocagères et la limitation de bitume.

Un courrier de M. HELLAUDAIS déposé par Bernard LETORT est lu en séance par Henri BREHINIER au sujet de ces inondations.

- Prix jolis jardins

Le prix des jolis jardins est annulé car il n'y a pas eu de candidatures adressées en mairie.

- Réunion station les costières

Une réunion s'est tenue le 20 juin au lotissement des Costières en présence d'Armorique habitat, de l'agence de l'eau, du satese et d'un représentant du fabricant de la station.

Des odeurs ont été remarquées. Le fonctionnement de la station reste incorrect. La dernière solution envisagée par les différents intervenants est le remplacement des bulleurs. Le représentant de la préfecture a engagé une procédure pour infraction à la réglementation sur les eaux usées.

- Travaux église du vieux bourg

Les travaux de remplacement de la poutre support de l'ossature et renforcement et changement de la poutre support clocher devraient avoir lieu en juillet.

- Camping

Deux nouveaux mobilhomes sont arrivés au camping et deux autres sont en vente. Josiane ROBISSOUT fait remarquer que les panneaux de promotion du camping sont fatigués et qu'il faudrait retravailler le visuel et rénover les supports. Elle demande à ce que ce dossier soit étudié en commission. Accord du conseil municipal.

Questions diverses

- Jean-Claude CADE demande s'il y a eu des remontées d'informations au sujet de la sécurité routière.

Régine LEBORGNE indique qu'en tant que déléguée, elle n'a été convoquée qu'une seule fois. Sur ce même sujet, il demande s'il est possible d'organiser des séances de remise à niveau du code de la route.

Il fait remonter la plainte de riverains selon laquelle certains véhicules ont une vitesse excessive dans le lotissement des Eucalyptus. Il a été demandé de faire une communication dans le Réveil.

Il signale aussi que le bassin de rétention de ce lotissement est encombré de végétaux.

Lors du dernier conseil Jean-Claude CADE indique que lui même, Louis AILLET et Bernard LETORT ont été absents volontairement suite à une réponse de M. le Maire qui indiquait que certaines décisions pouvaient être prises sans consultation du conseil municipal.

De même, il signale que le marquage effectué à la Ville Robert pour marquer le chemin piétonnier est discontinu alors qu'il aurait dû être continu. Il est répondu qu'effectivement il s'agit d'une erreur.

- Josiane ROBISSOUT signale des branchages secs dans les ifs du vieux bourg. Il est prévu d'intervenir en automne conformément aux instructions reçues.

Prochain conseil municipal : A préciser ultérieurement.

La séance est levée à 22h50.

Claude RIGOLE <i>Absent</i>	Henri BREHINIER	Sylvie GUILLOTIN	Josiane ROBISSOUT	AILLET Louis	BOUAN Chantal <i>Absente</i>	CADE Jean- Claude	BROCHARD Gwenaëlle <i>Absente</i>
COLLET Céline <i>Absente</i>	DAUNAY Loïc	LA DROITTE Paul	LEBORGNE Régine	LETORT Bernard	MENIER Mireille	NEUTE Françoise	